

Définition du handicap

Dernière mise à jour août 2006

Le handicap se conjugue au pluriel. C'est une notion relative et variable qui recouvre une situation évolutive et des réalités différentes ; il ne peut être appréhendé qu'en relation avec l'état de la société à un moment donné. Ses définitions peuvent être multiples, selon qu'on se place du point de vue des personnes handicapées, des associations de personnes handicapées, des médecins et chercheurs ou du point de vue des gouvernements. La loi du 11 février 2005 donne une nouvelle définition sur laquelle repose une série de mesures mises en œuvre par cette même loi.

CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES HANDICAPS (CIH)

- Le handicap est défini comme la conséquence des maladies d'une personne en les analysant sur 3 plans :
 - la déficience, due à la perte ou à l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique (aspect biomédical)
 - l'incapacité qui est une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité dans les limites considérées comme normales (aspect fonctionnel)
 - le désavantage qui limite ou empêche d'accomplir un rôle social normal (aspect social) ; son importance est liée à la qualité de l'environnement qui peut soit le minimiser soit l'amplifier
- Le progrès de cette classification a été de considérer le handicap comme la conséquence d'une maladie (ou d'un accident) au lieu de l'assimiler à sa cause

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

- « Est appelé handicapé celui dont l'intégrité physique ou mentale est progressivement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise »

LOI DU 11 FEVRIER 2005

- Définition donnée par la loi :
 - « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Art. L. 114)
- Reconnaissance du handicap dans toute sa diversité et pour la 1^{ère} fois sur le plan législatif :
 - du handicap cognitif
 - du handicap psychique
 - du polyhandicap
- Reconnaissance de la dimension sociale : c'est la relation de la personne à son environnement physique, social, culturel qui est l'essence du handicap
- Mise en avant du principe d'égalité et reconnaissance des mêmes droits pour tous ; la société doit s'efforcer de :
 - améliorer l'intégration
 - reconnaître un droit à compensation



- permettre à la personne handicapée la meilleure participation et la rendre le plus possible actrice de son projet individuel

DIFFERENTS TYPES DE HANDICAP

- Handicaps physiques :
 - handicaps sensoriels : surdit , anosmie, amblyopie, c civit 
 - handicaps moteurs : paralysies, amputations, infirmit  motrice c r brale, spina bifida, myopathie...
 - handicaps de la voix : mutisme, laryngectomie...
- Handicaps mentaux :
 - dyslexie dysorthographique
 - d ficiences mentales et intellectuelles : trisomie, X-fragile, ...
 - autisme
- Polyhandicap qui est l'association de handicaps physiques et mentaux provoquant souvent un  tat de d pendance important
- Handicaps psychiques qui sont la cons quence durable (en termes de d pendance et d'adaptation sociale) de d ficiences psychiques suite   des maladies mentales : schizophr nie, d pression grave, troubles obsessionnels du comportement...
- Handicap cognitif qui est la cons quence de la d ficience des grandes fonctions que sont l'attention, le langage, la m moire, les fonctions ex cutes et perceptives, la repr sentation du temps et de l'espace, le raisonnement, le jugement : traumatismes cr niens, accident vasculaire c r bral, maladie d'Alzheimer...
- Handicaps rares (d fini dans l'arr t  du 2 ao t 2000) : « configuration rare de d ficiences ou de troubles associ s, incluant fr quemment une d ficience intellectuelle... »
- Maladies invalidantes pouvant entra ner des situations de handicap tr s vari es :  pilepsies, insuffisances respiratoires, diab te...

